

# A propos de la 2e exposition régionale de la société suisse des beaux-arts

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - (1939-1940)

Heft 9

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-626039>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

können ab 1. April bezogen werden beim Ausstellungssekretariat : Herrn Erwin Bill, Ligerz am Bielersee. Anmeldetermin bis 3. Juni, Einsendetermin bis 10. Juni. Für Ankäufe einiger Sektionen an der genannten Ausstellung steht ein Ankaufskredit von Fr. 8,000.— zur Verfügung. Die Zusammensetzung der Jury wird später bekannt gegeben.

### *Don national suisse.*

Les communications faites à nos membres par carte postale du 23 mars dernier et par publication dans l'*Art suisse* N° 7, mars 1940, étaient effectivement basées sur les indications qui nous avaient été données à ce moment-là.

Mais après une nouvelle entrevue avec les dirigeants du D. N. S., en considérant aussi la situation difficile des artistes non mobilisés et le nombre relativement peu élevé de nos collègues se trouvant en service actif (environ 50 sur 700 membres que compte notre société), nous avons fait les propositions suivantes :

L'exposition ne sera composée que d'œuvres *données* par les membres de notre société et de celle des F. P. S. et D. Il sera renoncé pour des raisons d'organisation aux œuvres mises à disposition avec une participation à la vente allant jusqu'à 30 %.

Les œuvres non vendues seront mises en loterie.

Le bénéfice net de l'exposition et de la loterie sera attribué comme suit : 50 % au *Don national suisse (dans son ensemble)* et 50 % à la *Caisse de secours pour artistes suisses*.

Ces propositions ont été acceptées par les dirigeants du D. N. S.

Une circulaire dans le sens ci-dessus sera envoyée prochainement par le D. N. S. aux membres de notre société et à ceux de la société des F. P. S. et D.

Nous comptons fermement que les membres de notre société participeront à cette œuvre patriotique.

*Le comité central.*

### *A propos de la*

### *2<sup>e</sup> exposition régionale de la Société suisse des beaux-arts.*

Au sujet de l'annonce, dans le présent numéro, de la 2<sup>e</sup> exposition régionale de la Société suisse des beaux-arts (région romande), il y a lieu de faire remarquer que selon le programme de rotation établi en 1933 et adopté par le département fédéral de l'intérieur, c'est cette année le tour de notre Société d'organiser son exposition générale.

D'une lettre du département fédéral de l'intérieur au président de la Société suisse des beaux-arts, dont copie nous a été remise par le département, il ressort avec toute clarté que, d'entente avec la commission fédérale des beaux-arts, le département de l'intérieur s'est exceptionnellement déclaré disposé à subventionner cette exposition régionale en tenant compte du fait que :

1. la Société suisse des beaux-arts n'a effectivement pu organiser en 1939, à cause de l'exposition nationale suisse, son Turnus habituel et ne pourrait organiser le prochain, sinon cette année, en 1942 seulement, puisqu'en 1941 c'est le tour de la « Nationale » ;

2. l'idée d'organiser, dans de petites localités de Suisse allemande, des expo-

sitions régionales d'œuvres choisies d'artistes de la Suisse romande et vice versa, paraît sympathique en soi et que le département donne volontiers à la Société suisse des beaux-arts l'occasion de tenter un nouvel essai dans ce sens.

Mais d'autre part le *département s'en tient strictement au programme de rotation* établi en 1933 suivant lequel ne peut avoir lieu la même année plus d'une exposition générale suisse, organisée ou subventionnée par la Confédération. La Société suisse des beaux-arts aura donc, écrit le département, à choisir à l'avenir entre son grand Turnus comme elle l'organisait jusqu'ici et sa nouvelle « régionale », qu'il est disposé, comme dernière exception, à soutenir par l'octroi d'une subvention d'achats de fr. 6000.—.

### *La peinture dans les régions occupées par la troupe.*

Suivant une ordonnance de la direction de l'armée, la reproduction par l'image d'installations militaires est interdite.

Ces prescriptions s'appliquent non seulement à la photographie, mais aussi par analogie aux autres moyens de reproduction par l'image, tels que le *dessin*, la *peinture*, etc.

Des cartes de légitimation permettant de faire de la peinture de paysage dans les régions occupées par la troupe peuvent être obtenues auprès de l'officier de police de l'arrondissement territorial (pour Genève et Bâle, auprès de l'officier de police du commandant de ville).

### *Assemblée des délégués et assemblée générale.*

Ces assemblées auront lieu comme de coutume fin juin. Les hôtels étant occupés par la troupe, des difficultés surgissent rendant difficile l'organisation de nos assemblées dans certaines petites localités. Des précisions seront apportées dans notre numéro de mai.

Le peintre Hans Zürcher à Lucerne a atteint le 14 mars dernier ses 60 ans, tandis que les peintres Giacomo Mariotti fêtaient le 15 avril et John Desbaillet le 23 avril leur 70<sup>e</sup> anniversaire.

A Neuchâtel est décédé le 27 mars dernier à l'âge de 83 ans l'architecte et aquarelliste Paul Bouvier (voir article nécrologique).

### *Exposition régionale de la Société suisse des beaux-arts.*

Après trois ans d'interruption, la Société suisse des beaux-arts organise pour la deuxième fois une exposition itinérante de peinture appelée « Régionale ». Elle débutera en juin à Soleure et se poursuivra par Frauenfeld et plus tard jusqu'à Coire. Tous les artistes suisses habitant les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais, Tessin ou les pays étrangers de langue latine, sont invités à y participer.

Des formulaires de participation peuvent être obtenus chez M. Erwin Bill, Gléresse (lac de Biemme), à partir du 1<sup>er</sup> avril. Dernier délai d'inscription : 3 juin ; dernier délai pour l'envoi des œuvres : 10 juin.